

Principaux diagnostics immobiliers obligatoires

	BIENS CONCERNÉS	LOCATION	VENTE	VALIDITÉ
Amiante	Immeuble construit avant le 1 ^{er} juillet 1997. Pour les copropriétés, parties privatives et communes.	✓	✓	3 ans si amiante détectée Permanente si absence d'amiante
Plomb	Immeuble à usage d'habitation construit avant le 1 ^{er} janvier 1949. Pour les copropriétés, parties privatives et communes.	✓	✓	Vente : 1 an Location : 6 ans Permanente si absence de plomb
DPE Diagnostic de Performance Energétique	Immeuble clos, couvert et chauffé	✓	✓	10 ans à renouveler en cas de travaux d'amélioration énergétique
Electricité	Logement doté d'une installation électrique de plus de 15 ans	✓	✓	Vente : 3 ans Location : 6 ans
Gaz	Logement doté d'une installation gaz de plus de 15 ans	✓	✓	Vente : 3 ans Location : 6 ans
ERP Etat des Risques et Pollutions	Bien bâti ou non bâti situé dans une zone faisant l'objet d'un plan de prévention des risques	✓	✓	6 mois
Etat Parasitaire	Immeuble bâti et terrain situés dans une zone déclarée à risques		✓	6 mois
Loi Carrez Surfaces privatives de lots en copropriété	Bien en copropriété		✓	Permanente jusqu'à la réalisation de travaux
Loi Boutin Superficie privative à disposition	Logement loué en résidence principale	✓		Permanente
Audit énergétique	Logement en mono propriété (maison individuelle...) classé G-F-E par le DPE		✓	5 ans



Ce document constitue un résumé succinct des diagnostics principaux exigés par la réglementation et non un état exhaustif de ces derniers. Pour plus d'informations, il est impératif de se rapprocher d'un diagnostiqueur certifié.
 © ERA France 15.04.2025 Tous droits réservés - Chaque agence du réseau est juridiquement et financièrement indépendante. Chaque agence du réseau est juridiquement et financièrement indépendante.